

CANADA WINTER GAMES 2023 ATHLETE SELECTION CRITERIA

COMPOSITION AND ELIGIBILITY

Please see the [CANADA WINTER GAMES TECHNICAL PACKAGE](#) for eligibility and team composition for the athletes.

COMPETITOR SELECTION

Individuals will be selected based on the following selection process.

The selection process will be as follows:

- The selected athlete will have won the first two selection tournaments (outlined below).
- If a different competitor has won each of the first two selection tournaments, a third tournament will be held with the top two finishers from each of the previous selection tournaments invited (i.e. the first and second place finishers from the first selection tournament and the first and second place finishers from the second tournament). The winner of this third tournament will be selected.
- If not all the categories have been filled using the above process, a second competitor may be added to an already filled category as per Judo Canada's regulations. This competitor will be selected based on their performance at the 2022 Quebec Open using the following point breakdown:
 - 700 points for 1st place
 - 500 points for 2nd place
 - 300 points for 3rd place
 - 50 points per win (as defined in the Judo Canada Athletes Handbook)

***Judo NB reserves the right to select an individual for a category that is not able to be filled as per the above selection process. In this case, the Selection Committee will make a recommendation to the board for approval. ***

TOURNAMENT LOCATION

Selection Tournament 1

Location: Polyvalente A.-J.-Savoie 210 Rue Monseigneur Martin E, Saint-Quentin, NB E81 1V4

Date: September 24th 2022

Selection Tournament 2

Location: École Antonine Maillet, 1630 Bd Dieppe, Dieppe, NB E1A 0E4

Date: October 15th 2022

Selection Tournament 3 (if required)

Location: Fredericton

Date: November 19th 2022

All dates are tentative and subject to change

TOURNAMENT FORMAT

The selection tournaments will be of similar format as ratified by the Judo NB Selection Committee.

ILLNESS OR INJURY

No consideration will be given to athlete injury or sickness or absence due to family obligations such as funerals. If an athlete is unable to attend one event then their eligibility will be based on the events they are able to attend.

CHOOSING OF ALTERNATES

Alternates will be chosen using the above criteria mentioned in competitor selection.

TRAINING REQUIREMENTS

Once a team is selected, there will be mandatory camps and training. Any athlete that does not meet the minimum training requirements may be removed from the team.

DATE OF NOTIFICATION OF SELECTION

Notification of selection based on the above criteria will be made by the Canada Games Team Coaching/Management Staff in writing first to the athlete and then to the general mailing list no later than 30 days following the last of the selection tournaments.

APPEALS

Appeals can be made if a contestant, coach or parent feels the criteria were not implemented or were biased in some way to the President of Judo NB in writing no later than 5 working days after the final selection. A non-refundable \$200 administration fee is required to accompany each appeal in the form of a certified check or money order payable to Judo New Brunswick. A decision of the Committee is binding and final and will be made in writing to the complainant.

CRITÈRES DE SÉLECTION DES ATHLÈTES DE L'ÉQUIPE DES JEUX DU CANADA 2023

COMPOSITION ET ADMISSIBILITÉ

Veillez-vous référer à la TROUSSE TECHNIQUE DES JEUX DU CANADA (devis) pour l'admissibilité des athlètes et la composition de l'équipe.

SÉLECTION DES PARTICIPANTS

Les athlètes seront sélectionnés en fonction d'un processus de sélection.

Le processus de sélection est le suivant :

- L'athlète sélectionné aura remporté les deux premiers tournois de sélection (décrit ci-dessous).
- Si des athlètes différents ont remporté les deux premiers tournois de sélection, un troisième tournoi aura lieu entre les deux meilleurs athlètes de chacun des tournois de sélection précédents (soit les athlètes en 1^{re} et 2^e places du premier tournoi de sélection et les athlètes en 1^{re} et 2^e places du deuxième tournoi de sélection). Le gagnant du troisième tournoi de sélection sera sélectionné.
- Si les catégories ne sont pas complètes au terme du processus de sélection décrit ci-dessus, un autre athlète pourra être ajouté à toute catégorie déjà complète, en vertu des règlements de Judo Canada. L'athlète sera sélectionné en fonction de sa performance au championnat ouvert du Québec 2022 selon l'attribution des points suivants :
 - 700 points pour une 1^{re} place
 - 500 points pour une 2^e place
 - 300 points pour une 3^e place
 - 50 points par victoire (comme déterminé dans le *Manuel des athlètes* de Judo Canada)

***Judo NB se réserve le droit de sélectionner un athlète pour une catégorie non complète en fonction du processus de sélection décrit ci-dessus. Dans un tel cas, le comité de sélection fera une recommandation pour approbation du CA. ***

SITES DES TOURNOIS

Tournoi de sélection 1

Lieu : Polyvalente A.-J.-Savoie 210 Rue Monseigneur Martin E, Saint-Quentin, NB E81 1V4

Date : 24 septembre 2022

Tournoi de sélection 2

Lieu : École Antonine Maillet, 1630 Bd Dieppe, Dieppe, NB E1A 0E4

Date: 15 octobre 2022

Tournoi de sélection 3 (au besoin)

Lieu : Fredericton

Date : 19 novembre 2022

Toutes les dates sont provisoires et sujettes à changement

FORMAT DES TOURNOIS

Les tournois de sélection seront de format tel que ratifié par le comité de sélection.

MALADIE OU BLESSURE

Aucune considération ne sera accordée à un athlète pour maladie, blessure ou obligations familiales telles que funérailles. Si un athlète n'est pas en mesure de participer à une compétition, son admissibilité s'appuiera sur les compétitions auxquelles il a pu participer.

CHOIX DES ATHLÈTES SUBSTITUTS

Des athlètes substituts seront sélectionnés en utilisant les critères mentionnés ci-dessus, dans la section « Sélection des participants ».

EXIGENCES D'ENTRAÎNEMENT

Lorsque les membres de l'équipe auront été choisis, des camps et des séances d'entraînement obligatoires leur seront offerts. Tout athlète qui ne satisfait pas aux exigences minimales d'entraînement pourrait être exclu de l'équipe.

DATE DE L'AVIS DE SÉLECTION

L'avis de sélection des athlètes en fonction des critères de sélection mentionnés ci-dessus sera fait par les membres du personnel d'entraînement et de gestion de l'équipe des Jeux du Canada, par écrit, d'abord aux athlètes sélectionnés puis à toutes les personnes figurant sur la liste de diffusion, et ce, dans les 30 jours suivants le dernier tournoi de sélection.

APPELS

Un avis d'appel peut être déposé si l'athlète, l'entraîneur ou un parent pense que les critères de sélection n'ont pas été respectés ou si la décision leur paraît biaisée. Cet avis d'appel doit être présenté au président de Judo NB, par écrit, dans les 5 jours suivant l'avis de la sélection définitive. Des frais d'administration de 200 \$, non remboursables, doivent accompagner l'avis d'appel, sous la forme d'un chèque certifié ou d'un mandat à l'ordre de Judo Nouveau-Brunswick. La décision du Comité est définitive et exécutoire, et sera adressée, par écrit, au plaignant.